



Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR72

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

23/AR72 DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MAIRE A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-25,

VU le Code de Commerce, et notamment ses articles L751-1, L752-1, L752-3 et L752-15,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment ses articles 102 et 105,

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2020 portant désignation des membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Var,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR31 en date du 3 mai 2023 portant délégation de fonctions à Madame Magali TURBATTE, 4^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines Attractivité Economique, Relations Internationales, Tourisme et Congrès, et INNOVATION, et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU qu'il convient, pour une bonne administration, de désigner un Adjoint au Maire pour siéger en lieu et place du Maire à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du département du Var,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Magali TURBATTE, 4^{ème} Adjoint au Maire, est désignée pour siéger, en mes lieux et place, lors des réunions de la Commission Départementale d'Aménagement du département du Var.

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement ou d'absence de Madame Magali TURBATTE, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur Guy RAYNAUD, Conseiller Municipal Délégué, est désigné pour siéger à ladite commission.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Var.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Magali TURBATTE, 4^{ème} Adjoint au Maire et à Monsieur Guy RAYNAUD, Conseiller Municipal Délégué.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :